

La Monnaie Projet de catalogage de la bibliothèque musicale : situation actuelle

Description du service et des collections

La bibliothèque musicale compte aujourd'hui 2,5 ETP et dispose aussi bien de partitions de direction, de matériels d'orchestre, de réductions pour piano que de partitions de musique de chambre. Il s'agit autant d'originaux que de photocopies. La tâche essentielle de la bibliothèque musicale consiste à fournir en temps voulu des partitions correctement organisées à divers services de la maison (orchestre, chœur, département artistique, dramaturgie...).

Position

Aujourd'hui, la bibliothèque musicale ne connaît pas le nombre de partitions qu'elle possède. Personne ne s'occupe spécifiquement de l'inventaire de ses collections et elle ne dispose pas non plus d'un logiciel d'inventaire spécifique. La bibliothèque musicale est de plus confrontée à un problème de place pour le traitement de ses collections.

Demande

La **demande d'inventaire est double** :

- d'une part, on s'interroge sur le nombre et le type de parties séparées/partitions présentes dans la bibliothèque musicale ainsi que sur leur qualité (= **identification**/gestion du stock) ;
- d'autre part, on veut saisir l'opportunité de ce besoin d'identification pour effectuer un **catalogage** complet des collections, centré sur une gestion efficace de la bibliothèque musicale.

Moyens

La bibliothèque musicale devrait aujourd'hui pouvoir libérer deux jours-hommes par semaine aux fins d'identification et de catalogage, à la condition qu'elle puisse fermer deux demi-journées (proposition : demi-journée le lundi + mercredi après-midi).

A. Identification

Pour une **identification complète**, qui englobe également le **rangement**, le **classement** ou encore le **tri des parties/partitions** superflues, on propose qu'un budget soit libéré pour un **contrat supplémentaire à mi-temps**.

À la condition que soit mis à disposition un espace où effectuer le classement et le désherbage, la bibliothèque musicale estime la **durée** de ce projet, via l'aménagement de deux jours-hommes par semaine comme mentionné plus haut, à **1,5 à 2 ans**.

B. Catalogage

L'identification est la première étape allant dans le sens d'un catalogage ultérieur complet de la bibliothèque musicale. L'estimation du temps dépendra du logiciel

choisi (reprise partielle des enregistrements existants), du niveau de détail nécessaire des descriptions et de l'ampleur des numérisations.

Présentation du plan de catalogage

1. Recherche du logiciel approprié

Nous ne disposons actuellement d'aucune vue d'ensemble des programmes qui pourraient être utilisés ou développés pour la bibliothèque musicale. Nous avons déjà eu des contacts avec d'autres institutions lyriques, mais aucune solution concrète n'a encore été trouvée.

Plusieurs exigences sont cependant déjà définies pour un programme approprié :

- possibilité de référencer autant des œuvres complètes que des parties séparées (par exemple arias, ouvertures) ;
- possibilité pour une même œuvre d'être présente dans différentes versions ou sous différentes formes (« gestion des versions ») ;
- possibilité de référencer les effectifs corrects autant pour les œuvres complètes que pour les parties, et de les ajuster à la version ;
- possibilité de faire la différence entre des partitions achetées et louées ;
- possibilité d'ajouter aux descriptions des fichiers numériques aussi bien de la/des première(s) page(s) que de la partition/partie complète (dans différentes versions) ;
- prévoir pour la numérisation des partitions/parties un rendement adapté (problème recto/verso aujourd'hui – recherche des avantages des scanners de livres) ;
- prévoir un module de prêt ;
- possibilité de demander des partitions (pdf) à distance en tenant compte des droits d'auteurs.

Bien que le fonctionnement d'une bibliothèque musicale soit très particulier pour une institution lyrique ou un orchestre, il nous semble cependant nécessaire non seulement de rechercher le logiciel approprié utilisé dans d'autres bibliothèques musicales de maisons d'opéras et d'orchestres (contacts Katryn), mais aussi de prendre contact avec les collègues de bibliothèques musicales en Belgique et au niveau international.

Nous pensons ici en premier lieu au département musique de la Bibliothèque royale (Marie Cornaz) au sujet des capacités et difficultés de VUBIS et RISM (par exemple [Les Huguenots](#)) et aux bibliothèques de conservatoire (par exemple Johan Eeckeloo, Olivia Wahnou de Olivera à Bruxelles – Jan Dewilde à Anvers, notamment leurs expériences dans le projet [UMC](#) et [VMI](#)).

Sur le plan international, on devrait chercher à établir des contacts avec l'International Association of Music Libraries ([IAML](#)) ou la Major Orchestra Librarians Association (MOLA).

2. Moyens

Il est évident que les différents types de partitions/parties demanderont également un temps de **catalogage** plus ou moins long. Une partition de direction comptant plusieurs parties séparées diffère d'une œuvre de musique de chambre ou d'une réduction pour piano. Le niveau de détail doit également être consigné et la **numérisation** des partitions/parties doit être chiffrée.

Outre le logiciel, il faut également prévoir un investissement dans le **hardware** (postes informatiques, [scanner](#) de livres distinct ?).

À l'appui d'une estimation grossière du nombre et du temps de traitement des divers types de partitions/parties, on peut établir le nombre d'**années-hommes** nécessaire pour dresser l'inventaire de la bibliothèque musicale.

Il nous semble ici important de déjà évoquer que la priorité sera donnée aux nouvelles acquisitions (xxx partitions par an pour xxx productions).

3. Estimation du temps

Une estimation du temps ne peut être effectuée que si le projet est clairement conçu. Il est cependant évident que la bibliothèque musicale gagnera en efficacité avec un tel projet et que celui-ci sera bien LA solution sur le long terme.